

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SEDAN

1959 - 1973

100W 1 - 38

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Dominique DUCRET, adjointe administrative principale
sous la direction de Frédérique LAVERRIÈRE, attachée territoriale

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	100W 1 - 38
Intitulé	Tribunal d'instance de Sedan
Dates extrêmes globales	1959-1973
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	7 boîtes, 11 registres, 0,70 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal d'instance (Sedan, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, les justices de paix (une par canton) sont supprimées. Une petite partie d'entre elles sont remplacées par des tribunaux d'instance (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire).</p> <p>La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par la ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 178 tribunaux d'instance et juridictions de proximité. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.</p> <p>Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.</p>
Historique de la conservation des documents	Les documents ont été trouvés dans une benne au tribunal de grande instance de Charleville-Mézières.
Modalités et date d'entrée	Versement de juin 2001.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Ce versement contient essentiellement des pièces du tribunal civil et quelques dossiers issus du tribunal pénal, essentiellement des contraventions de 5 ^{ème} classe.
Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet

Mode de classement Ces documents versés en vrac ont été classés par typologie documentaire et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.

Langue et écriture des documents Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux Sans objet

Existence et lieu de conservation de copies Sans objet

Sources complémentaires dans le service des archives et hors service Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste Dominique DUCRET

Règles ou conventions Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice 27 novembre 2020

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SEDAN

100W 1	Saisies-arrêts : minutes.	1959
100W 2	Actes civils : minutes.	1959
100W 3	Requêtes : minutes.	1959
100W 4	Apposition de scellés d'office : minutes.	1959
100W 5	Avis d'internement d'aliénés : arrêtés, correspondance.	1959
100W 6	Enquêtes : procès-verbaux.	1959
100W 7	Enquête sociale pour la garde d'un enfant : rapport.	1959
100W 8	Ordonnances de non-conciliation de divorce : minutes.	1959
100W 9	Expertises : rapports.	1959
100W 10	Testaments : minutes.	1959
100W 11	Envoi en possession suite à succession : minute.	1959
100W 12	Jugements sur requête suite à succession : minutes.	1959
100W 13	Pouvoirs, procurations suite à succession : minutes.	1959
100W 14	Conciliation : procès-verbal.	1959

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SEDAN

100W 15	Gendarmerie : procès-verbaux.	1968
100W 16 - 18	Accidents du travail.	1959-1964
100W 16	Dossiers individuels.	1959
100W 17	Déclarations.	1959-1962
100W 18	Procès-verbaux d'enquêtes.	1963-1964
100W 19	Demandes de nationalité : certificats, correspondance, déclarations.	1959-1961
100W 20 - 21	Audiences publiques : jugements.	1959-1960
100W 20		1959
100W 21		1960
100W 22	Audiences du Tribunal des Prud'hommes : jugements.	1964-1967
100W 23	Warrants agricoles, inscriptions de privilèges : bordereaux.	1968
100W 24 - 32	Audiences de contravention de 5ème classe : registres.	1959-1973
100W 24		1959-1962
100W 25		1962-1963
100W 26		1963-1965
100W 27		1965-1966

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SEDAN

100W 28		1966-1967
100W 29		1967-1969
100W 30		1969-1971
100W 31		1971-1972
100W 32		1972-1973
100W 33	Notice bi-mensuelle du Juge d'instruction : registre.	1959
100W 34 - 35	Procédures correctionnelles : dossiers individuels.	1959
100W 34	A à HE.	1959
100W 35	HU à X.	1959
100W 36 - 38	Tribunal des pensions : jugements concernant les pensions d'invalidité d'anciens combattants (dossiers individuels).	1959-1960
100W 36	1er semestre.	1959
100W 37	2ème semestre.	1959
100W 38		1960